

Département de l'Ain

-----  
**COMMUNAUTE DE COMMUNES  
DE LA PLAINE DE L'AIN**

-----  
SIEGE

143 rue du château  
01150 CHAZEY-SUR-AIN

Tél : 04.74.61.96.40

Accusé de réception en préfecture  
001-240100883-20240418-DEC2024-039-DE  
Date de télétransmission : 18/04/2024  
Date de réception préfecture : 18/04/2024

**DECISION DU PRESIDENT**  
**N° D2024-039**

**Objet : Convention d'engagement du collectif Passe Mural et de la commune de Tenay pour un projet de fresque murale dans le cadre de la Convention territoriale d'éducation aux arts et à la culture (CTEAC)**

LE PRESIDENT

VU les dispositions du code général des collectivités territoriales relatives aux différentes délégations de compétence accordées par le Conseil communautaire au Président et notamment les articles L. 5211-10 et L. 2122-22 ;

VU la délibération n°2023-159 du 6 juillet 2023 autorisant le Président ou son représentant ayant reçu délégation à signer tous les documents se rapportant au programme annuel de la CTEAC ;

VU l'année 1 de la CTEAC qui se déroulera sur l'année scolaire 2023-2024, avec la mise en œuvre d'un programme d'actions annuel soutenu par les partenaires de la Convention, à savoir l'Etat (DRAC, DRAAF, Education Nationale), la Région Auvergne-Rhône-Alpes et le Département de l'Ain ;

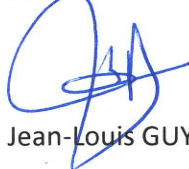
- DECIDE de signer une convention d'engagement tripartite avec le collectif Passe Mural et la commune de Tenay pour la réalisation d'un projet de fresque murale sur l'année scolaire 2023-2024.
- PRECISE que cette convention est conclue jusqu'à l'achèvement des actions prévues dans le programme de l'année scolaire 2023-2024.
- PRECISE que la participation financière de la Communauté de communes de la Plaine de l'Ain aux actions artistiques est fixée à 5 200 € TTC.

*En application du code général des collectivités territoriales,  
il sera rendu compte de la présente décision lors de la prochaine séance du Conseil communautaire.  
Transmise en Sous-Préfecture de Belley, le 18 avril 2024*

Publiée le **19 AVR. 2024**

Fait à Chazey-sur-Ain, le 18 avril 2024.

Le Président  
de la Communauté de communes,

  
Jean-Louis GUYADER

